



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE HORS SERVICE

Travail effectué par (nom, compagnie et numéro de contact)	
Date/heure de début prévue	Durée estimée
Liste de vérification avant la mise hors service examinée et complétée: <input type="checkbox"/> Oui	
Autorisation de la mise hors service (Signature & numéro de contact)	Date/Heure

Détachez et fixez sur la partie supérieure du système hors service (vanne) dans un endroit clairement visible.

Partie avant A

N° d'étiquette 00001

N° d'étiquette 00001

Portée de la mise hors service et détails de la planification

Équipement/système hors service	Identification de l'équipement (N° de vanne etc.)
Zone protégée par le système hors service	
Description des travaux à compléter (réparation de la pompe à incendie, remplacement des gicleurs, etc.)	
Précautions particulières requises, s'il y a lieu. (Surveillance incendie, boyaux de protection incendie, agent de sécurité supplémentaire, etc.)	
Date/heure du début de la mise hors service et durée estimée (heures)	Date/heure de début prévue

Détails de la remise en service

Date/heure de restauration : Test opérationnel du système restauré terminé : <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non requis Liste de vérification pour la remise en service examinée et complétée: <input type="checkbox"/> Oui
Nom, signature et date/heure de l'émetteur autorisé de la mise hors service :

Partie avant B



ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE HORS SERVICE

Liste de vérification avant la mise hors service

- Réduire de la portée/durée de la mise hors service (si possible).
- Vérification des extincteurs portatifs correctement placés et en service.
- Tous les outils et équipements nécessaires pour la réparation sont sur place et disponibles.
- Travaux à chaud interdits dans les zones dont la protection incendie est hors service.
- Interdiction de fumer dans les zones dont la protection incendie est hors service.
- Les opérations dangereuses sont arrêtées ou réduites dans les zones dont la protection incendie est hors service.
- Pour les vannes de gicleurs d'incendie et de pompe - Nombre de tours pour la fermeture: _____

Notification de la mise hors service complétée (au besoin)

- Responsables de sites et départements
- Service d'incendie
- Compagnie d'alarmes incendie
- Date/heure de notification au département de gestion des risques d'AIG: _____

Courriel : GlobalProperty.Impairment@aig.com

Téléphone : 1-817-490-3255 (Global) ou 1-877-705-7287 (États-Unis/Canada)

Partie Arrière A

Liste de vérification pour la remise en service

- Pour les vannes de contrôles fermées, elles sont complètement ouvertes – Nombre de tours pour l'ouverture: _____
- Les systèmes de protection incendie sont confirmés comme étant opérationnels avec une inspection visuelle.
- Les systèmes de protection incendie sont confirmés comme étant opérationnels à l'aide de tests lorsqu'ils sont applicables (c.-à-d. test de l'état de la vanne, test du drain principal pour les vannes fermées selon NFPA 25, etc.).
- Les alarmes incendie sont rétablies et en état de fonctionnement. La compagnie d'alarme est avertie du retour à la normale (le cas échéant).
- Tout équipement de protection incendie placé en mode manuel a été remis en mode automatique.
- Tous les systèmes mis hors service sont remis en service à l'état de fonctionnement complet.

Notification de la remise en service complétée (au besoin)

- Responsables de sites et départements
- Service d'incendie
- Compagnie d'alarmes incendie
- Département de gestion des risques d'AIG

NOTES:

Le fait de se fier à l'une des informations, suggestions ou recommandations contenues dans les présentes ou par l'intermédiaire de notre ligne d'assistance ne garantit en aucun cas le respect de vos obligations en vertu de votre police d'assurance ou de ce qui pourrait être autrement requis par les lois, règles ou règlements. AIG est le nom commercial des activités mondiales d'assurance de dommages, d'assurance vie et retraite et d'assurance générale d'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. Pour plus d'informations, veuillez visiter notre site Web à l'adresse www.aig.ca. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et services non liés à l'assurance peuvent être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada.

© American International Group, Inc. (en anglais seulement) Tous droits réservés. Propriété RE Août 2022

Partie Arrière B